



Syndicat C.G.T. Police du S.G.A.P. de Versailles
04 Place de Touraine 78000 Versailles
Tel. 06 22 77 85 43

E-mail : cgtpoliceversailles@cgt.fr

Site Internet : www.police.cgt.fr

**La CGT-Police écrit au Secrétaire Général du SGAP au sujet
d'interrogations concernant les Ouvriers d'Etat :**

18 janvier 2012

Monsieur le Secrétaire Général,

Je vous écris pour vous faire part de quelques interrogations concernant la gestion des Ouvriers d'Etat sur le SGAP.

Après avoir consulté le logiciel CASPER, nous avons pu constater une diminution des ARTT de 12 à 10, contraire à la note de service TECH/BTAM/A.G. n°47 du 06 février 2002. En parallèle nous avons pu constater une augmentation de nos CA, de 25 à 27. Pourriez-vous nous expliquer ces changements ?

De même les congés d'ancienneté pour les Ouvriers d'Etat ayant plus de 15 ans de service, prévu par la circulaire n°1078/DEF/DPC/RGB/3 du 14 octobre 1982 du Ministère de la Défense, n'apparaissent plus dans CASPER. Pourquoi le statut des Ouvriers des Etat n'est-il pas respecté ?

Par ailleurs les nombreuses demandes de la liste d'attribution de la Prime de Résultat Exceptionnelle, ne nous a toujours pas été fournis. Pourquoi ce manque de transparence autour d'une prime qui devrait permettre à tous de pouvoir s'améliorer, en prenant en modèle les ouvriers récompensés, en expliquant leur mérite ?

Concernant la mise en place d'un CHSCT, nous renouvelons notre demande de sa création avant qu'un accident grave arrive, dont vous seriez responsable. Jusqu'à présent nous n'avons pas utilisé notre droit de retrait conformément à l'article L4131-1 du Code du Travail, par exemple durant la période où l'extracteur de fumé était en panne, pour ne pas mettre dans le besoin les services de police. A l'heure actuelle des carreaux menace de tomber sur des postes de travail et un escalier a déjà causé plusieurs chutes. Donc si rien n'était fait rapidement nous n'hésiterions pas à utiliser notre droit.

A propos de nos états insalubres, dont le dernier relevé reçu date de 2007, pour lesquels nous vous avons déjà interrogé, ainsi que la Directrice du BPRS, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse. En effet ces états devraient nous être notifiés tous les ans, sans être antdatés comme cela s'est déjà produit. Nous vous demandons de simplement respecter la circulaire LA/LYR 5582 PER/TECH, du 4 novembre 1975.

En ce qui concerne les primes de salissure, défini par le décret 55851 de 25 juin de 1955, son versement trimestriel est devenu semestriel. Pourquoi ce changement ? De plus nous constatons un retard dans le versement de cette prime pour le second semestre 2011. Quand ce retard va être régularisé ?

Lors de notre dernier entretien nous avons parlé de 38 dossiers en attente de situation de validation de service (journée de réglementation). Que sont-ils devenus ?

Suite à notre intervention et au communiqué à propos du CSAG de MELUN (77), nous vous avons demandé si le bilan périodique d'évaluation de la mutualisation, prévu par convention avait été fait et si oui par qui. Nous sommes toujours en l'attente d'une réponse de votre part.

Enfin nous tenons à vous signaler que le local syndical au sein DAILE, 3^{ème} bureau, s'est vu retirer sa connexion internet, entravant notre travail.

Je vous prie de croire Monsieur le Secrétaire Général, en mes sentiments les meilleurs.

Christophe SEBAUT
Représentant du personnel
Ouvrier d'Etat

Alexis BRIAND
Délégué CE Versailles

Alexandre LANGLOIS
Secrétaire Général

Ampliation : - Secrétaire Général de la CGT-Police

- Directeur du DAILE

- Directrice BPRS

- Affichage